

Aide au financement des travaux des hébergements temporaires



Saumur Val de Loire

Anne QUINTIN
Service Habitat
11 rue du Maréchal Leclerc BP 301 – CS 54 030
49 408 SAUMUR Cedex
Tel : 02 41 40 45 50
habitat@saumurvaldeloire.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Faciliter la création de nouveaux logements temporaires adaptés aux besoins identifiés,
- Pérenniser le parc de logements temporaires.

TYPE D'AIDE

Subvention / prime.

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Communauté d'Agglomération

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Organismes agréés et gestionnaires et locataires d'hébergements temporaires.

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

Convention pluriannuelle établie entre la CASVL et l'organisme gestionnaire d'hébergements temporaires pour une durée de 3 ans.

MONTANT DE L'AIDE

Aide maximale de 517 €/logement : Forfait fongible dans la limite d'une intervention sur 50 % du patrimoine :

- Après déduction du montant des travaux sur le dépôt de garantie du sous-locataire,
- En cas de défaillance du sous-locataire de prendre en charge ou de réaliser les travaux.

BILAN DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

En 2021 : 10 700 € versé au profit des travaux réalisés dans 16 logements.

BUDGET PREVISIONNEL 2022

15 000 €